

## DECISION DU MAIRE N°2023-007

### Avenant n° 1 au marché 2021-05 : reconstruction de la mairie Lot 2 : Gros œuvre

#### CONTEXTE

La commune de DRUELLE BALSAC a engagé les travaux de reconstruction de la mairie suite au sinistre du 17/12/2019. Ce marché n° 2021-05 est composé de 14 lots. Pour rappel, le lot n° 2 « Gros œuvre » a été notifié à l'entreprise FERREIRA CONSTRUCTION le 4 mars 2022 pour un montant de 153 653.67 € HT.

#### EXPOSE DES MOTIFS

Il convient de passer un avenant n° 1 afin de réaliser des travaux de reprise des systèmes d'étanchéité en soubassement des murs du niveau de l'école/centre de loisirs et de la tête d'étanchéité au niveau de la mairie. Ces travaux sont nécessaires et n'ont pu être découverts qu'après la démolition pour un montant de 6 367.00 €, soit 7 640.40 € TTC.

En conclusion, le montant du marché du lot n° 2 passe donc de 153 653.67 € HT à 160 020.67 € HT, soit 192 024.80 € TTC.

#### CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat,

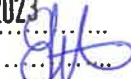
Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

### DECIDE

**Article 1 : de valider et de signer l'avenant n° 1 pour les travaux et les conditions exposés ci-dessus.**

Le **17 MAI 2023**  
Fait à Druelle, Le Maire,  
**Patrick GAYRARD,**

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de publicité et de transmission en Préfecture :

Télétransmis le ..... **17 MAI 2023** .....  
Affiché le ..... **17 MAI 2023** .....  




# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DECISION MAIRE 2023-007

.....  
Date de décision: 17/05/2023

Date de réception de l'accusé 17/05/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20230517\_007

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20230517-20230517\_007-AU

.....  
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .1 .8

Commande Publique

Marchés publics

avenant

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DECISION MAIRE 2023-007.pdf ( 99\_AU-012-200064665-20230517-  
20230517\_007-AU-1-1\_1.pdf )